

# Nouvel Elan Tressois

## La Gazette

Avant de commencer cette concertation qui, je l'espère se déroulera dans le plus grand respect de la démocratie....

Je tiens à préciser que j'ai décidé de maintenir ma décision de passer au vote sans débat!!!!!!.....



**Et si nous parlions  
information et  
consultation...**

## LES BREVES

### **FÉLICITATIONS :**

#### ***Une nouvelle association est née : Tress'Ouvert***

Cette association a pour objectif la création et la réalisation **d'événements culturels et sportifs** à Tresses comme dans la communauté des communes. Deux projets concrets sont déjà en cours pour 2018. Si vous avez des idées ou des projets pour animer la vie communale et intercommunale, n'hésitez pas à venir rejoindre l'association pour les concrétiser.

Tress'Ouvert – Agnès Bordier – 0623334803

## **ÉTONNEMENTS :**

Une fois de plus la majorité dénigre tous nos propos allant même jusqu'à **être insultante**. Dans leur lettre de mai 2018 Tresses Ensemble parle de **fake news** (informations délibérément fausses) et de **bullshits** (anglicisme signifiant « **merde de taureau** »).

Toutes les informations sorties de leur contexte, ou modifiées délibérément peuvent prêter à controverse. Un exemple, nous n'avons pas écrit que « les sanitaires du centre de loisirs sont insalubres », mais nous avons parlé des sanitaires du restaurant du CLSH. Allez sur notre page Facebook en date du 13 avril 2018, vous y verrez 2 photos des sanitaires en question et vous jugerez par vous-même. Les parents qui connaissent les lieux savent déjà de quoi nous parlons !

## **DOSSIER PRINCIPAL : Information et Consultation**

Être à l'écoute de ses citoyens, de ses élus devrait être la base d'un exercice démocratique cohérent.

À Tresses comme dans d'autres communes de taille comparable ou rurales, le système de gouvernance municipale oublie souvent que la minorité d'opposition représente un peu moins de la moitié des personnes en âge de voter (48.23 % à Tresses) et que l'ensemble des habitants a un avis sur les affaires de la commune pendant toute la mandature et pas seulement lors des élections. Les questions qui se posent alors en matière de gouvernance pour les élus de la majorité municipale :

- Un exécutif peut-il ne pas tenir compte de l'expression de la moitié des votants ?
- Doit-il résumer leur expression à un silence approbateur ?
- Y-a-t'il une autre manière d'exercer que la verticalité des décisions, prises par le maire et quelques élus en haut de la pyramide ?

**P**our les élus, l'information municipale est un enjeu important car elle constitue un instrument de pouvoir qui sert à légitimer les actions entreprises localement par l'exécutif et convaincre les électeurs qu'il y a bien une politique municipale et que les réalisations ne sont pas le fruit du hasard. Pourtant cette information, chassée gardée du maire, évite soigneusement de dialoguer avec ses électeurs sur les questions de fond et les questions conflictuelles.

**P**lus insidieux encore : les commissions municipales. Alors que dans l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), il est précisé que le rôle de ces commissions d'étude est l'examen préparatoire des affaires et des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. À Tresses comme dans d'autres communes sûrement (mais ce n'est pas une raison...), quand elles se réunissent pour la majorité d'entre elles, ces commissions n'ont pour fonction que l'exposition aux élus de la minorité de ce qui a été réalisé sans concertation au préalable et dans le mépris de l'article L. 2121-22.

- Est-il possible qu'une commission comme la scolarité (et bien d'autres) ne se réunisse qu'une fois par an ?
- Qu'en est-il alors de ces « groupes d'étude chargés de faciliter,..., l'examen des questions qui leur sont soumises » comme cela est défini dans le règlement intérieur imprécis de notre commune.
- Qu'en est-il de la réflexion de tous les élus nécessaire aux débats ?
- Qu'en est-il de l'avis concerné des Tressois sur les sujets abordés ?

En ce qui concerne la consultation des citoyens, la municipalité a nommé un bouquet de conseillers de quartiers dont nous n'avons pas la moindre idée de leur efficacité et des informations qu'ils recueillent. Nous assistons à des consultations publiques sur le PLU, l'urbanisme, la voirie et bien d'autres qui montrent que tout est joué d'avance, qu'il n'y a plus rien à décider et que tous les enjeux ont été tranchés.

Nous avons l'impression que ces consultations publiques servent d'alibi à un faux processus démocratique avec quelques experts et un maire qui expliquent ce qui est décidé face à un public sidéré de ce que la municipalité tente d'imposer. Les consultations pour le chemin de Fabre ou le chemin du Moulin en sont des exemples type.

**A-t'on** jamais vu, à Tresses, une équipe municipale partir des envies, des points de vue ou des priorités des Tressois alors même qu'ils peuvent différer de la pensée municipale ?

**Le premier pas vers un mode de gouvernance alternatif plus efficace est d'envisager information et consultation autrement.**

Au Nouvel Élan Tressois, nous pensons qu'il est temps que ce mode de gouvernance change. Nous souhaitons passer à une réelle démocratie participative en évoluant :

de la gouvernance de la majorité actuelle

« **Tressois, voici, ce que les élus vont faire** »

à notre proposition et à votre aspiration de gouvernance

« **Tressois, que souhaitez-vous faire ?** »

Nous ne souhaitons pas œuvrer uniquement pour les Tressois mais au nom des Tressois. Nous souhaitons que l'information soit un préalable à la consultation et que la consultation devienne un préalable à la décision.

## **LE SAVEZ-VOUS :**

***Avez-vous remarqué*** : la majorité consacre 3 pages sur 8 dans sa lettre au Nouvel Elan Tressois, alors qu'elle ne lui accorde qu'une ½ page sur 30 dans le Tresses Informations ? Nous remercions monsieur le Maire de nous consacrer autant d'attention !

***Compteur Linky*** : le 8 mai 2018 nous avons partagé un article sur notre Facebook du Nouvel Elan Tressois pour les personnes qui ne souhaitent pas laisser installer un compteur Linky chez eux. Dans cet article le Président d'ERDF explique bien que la pose de ce compteur n'est pas obligatoire.

Lors du Conseil Municipal du 23 mai 2018, une délibération a été votée pour que monsieur le Maire écrive une motion en demandant à la société ENEDIS qu'elle tienne compte de la décision de chaque client, qu'elle ne sollicite pas de manière abusive les particuliers et qu'elle ne collecte ni ne divulgue indûment des données attentatoires au respect de la vie privée.

**Important** : vous pouvez refuser la pose de ce compteur.

**Permanence : le jeudi des semaine paires  
de 18h30 à 20h à la salle du sabotier**

[nouvel.elan.tressois@gmail.com](mailto:nouvel.elan.tressois@gmail.com)  
[www.nouvelelantressois.com](http://www.nouvelelantressois.com)

Vous voulez plus d'informations :

Rejoignez et likez notre page Facebook

<https://www.facebook.com/nouvelelantressois>

